

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études et de Recherches en Droit des  
Procédures

CERDP

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

M<sup>me</sup> Frédérique Ferrand, présidente du  
comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures

Acronyme de l'unité : CERDP

Label demandé : EA

N° actuel : EA 1201

Nom du directeur (2016-2017) : M. Yves STRICKLER

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Mathias LATINA

## Membres du comité d'experts

Présidente : M<sup>me</sup> Frédérique FERRAND, Université Jean Moulin Lyon 3

Experts : M. Jean-Christophe PAGNUCCO, Université de Caen (représentant du CNU)

M. Jean-Baptiste PERRIER, Université d'Auvergne

M<sup>me</sup> Béatrice THULLIER, Université Paris-Nanterre

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jeanick BRISSWALTER, Université de Nice Sophia Antipolis

Directrice de l'École Doctorale :

M<sup>me</sup> Pascale STEICHEN, ED n° 513 « Droit et sciences politiques économiques et de gestion » (DESPEG)

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures est issu du CRAJEFE (Centre de Recherche sur les Aspects Juridiques, Économiques et Financiers de l'Entreprise) qui abordait la recherche sur l'entreprise sous les angles juridique, économique et financier. En 1998, il fut décidé d'élargir le champ de cette unité à la recherche en droit privé, notamment fondamental. En 2002, apparurent ainsi trois thèmes de recherche structurés : droit civil et procédure civile, droit pénal et procédure pénale, procédures collectives. Le CRAJEFE devint en 2002 CERDP (Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé) afin de rendre visible l'élargissement du champ de la recherche qui avait été entrepris.

Peu à peu, en raison d'une orientation très forte des membres de l'unité vers les procédures de toute nature, le CERDP décida de mettre en exergue la thématique des procédures et devint - au cours du dernier contrat - Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures. Chacun de ses « pôles » - considérés comme des « thèmes » dans le cadre de cette évaluation - plaça en premier dans son intitulé l'aspect procédure : procédure civile et droit civil, procédure pénale et droit pénal, procédures collectives. Cette nouvelle formulation ne semble toutefois pas adoptée dans tous les documents composant le dossier déposé par l'unité, mais l'organigramme s'y réfère désormais. Au cours du contrat, l'IEJ (Institut d'études judiciaires) - qui était au sein du CERDP - en a été extrait en vue de mieux séparer les activités de formation à des concours juridiques et judiciaires et celles de recherche.

Le CERDP est localisé dans le bâtiment principal de l'université, Avenue du Doyen Louis Trotabas, au 4<sup>ème</sup> étage. Il dispose là d'un bureau-secrétariat et d'une salle des chercheurs.

### Équipe de direction

L'équipe de direction se compose de M. Yves STRICKLER (directeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011) et de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, directrice adjointe. Pour le prochain contrat, le directeur sera M. MATHIAS LATINA (élu en juin 2016) ; Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN restant directrice adjointe.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2-1 Droit.

### Domaine d'activité

Le CERDP a une activité essentiellement centrée sur les procédures, modes de réalisation des droits substantiels. Les trois thèmes de l'unité sont consacrés respectivement à la procédure civile (avec certains aspects de droit civil), à la procédure pénale (et certains aspects de droit pénal), et aux procédures collectives. Si la thématique procédurale est au cœur de l'activité de l'unité, le droit civil (notamment le droit de la famille) fait également l'objet de recherches et manifestations scientifiques, tout comme le droit pénal général et le droit de l'exécution des peines.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	3 (1,5 ETP)	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	53	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>76 (74,5 ETP)</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	18
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CERDP a une activité très forte de publication et de manifestations scientifiques diverses. Il est reconnu sur le plan national et européen par l'excellence de plusieurs de ses membres et de ses publications. Il est également très impliqué dans la vie régionale et dispose de nombreux partenariats avec diverses professions et institutions.

Il a - suite aux suggestions du dernier rapport d'évaluation - encore davantage centré son activité sur l'étude - parfois transversale - des procédures (procédures civile, pénale, procédures collectives), tout en maintenant une activité de recherche en droit privé (notamment en droit de la famille). Il a également renforcé le pôle pénal qui, lors de la dernière évaluation, avait paru moins dynamique que les deux autres. Le CERDP a fait un effort considérable de dynamisation de sa recherche puisqu'il est parvenu à ramener à la recherche et à la publication des enseignants-chercheurs qui s'en étaient éloignés et à faire soutenir plusieurs HDR (Habilitation à Diriger des Recherches).

Cette politique volontariste est certainement due en partie à l'énergie et à la créativité de la direction de l'unité.

Le comité d'experts a identifié plusieurs points forts : une progression dans l'activité scientifique des trois pôles, avec une politique de manifestations scientifiques très dynamique et un nombre de publications encore accru ; une grande visibilité de nombre de membres du CERDP, particulièrement reconnus dans leur domaine de spécialité ; une excellente insertion des membres de l'unité dans les instances locales et régionales en vue d'œuvrer à la diffusion et valorisation de la recherche ; un encadrement et une formation par la recherche des doctorants qui a pris une grande ampleur.

Le comité d'experts a également relevé des points faibles et risques : la transversalité devrait être l'un des enjeux du prochain contrat ; l'articulation de la recherche autour des procédures est une opportunité à saisir pour étudier de façon transversale le droit commun des différentes procédures, plutôt que d'investir uniquement l'étude de chaque procédure isolément ; l'unité étant dans son ensemble très engagée dans la recherche et la diffusion de la recherche, il lui importe de veiller à ce que la totalité de ses membres contribue à la production scientifique.